

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance spéciale dûment convoquée du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur par avis spécial, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **27 avril 2010 à 20h** sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseillers: M. Paul Cozens
M. Guy Guénette
Mme Élise Dufresne
M. Mario Santini
M. Alexandre Zalac

M. Mario Cardinal, conseiller, était absent.

Mme Lise Couët, directrice générale, était présente.

54-04-10

Accord de principe – inventaire du patrimoine religieux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Très-Saint-Rédempteur désire faire répertorier les objets constituant le patrimoine religieux contenus dans l'église de Très-Saint-Rédempteur;

CONSIDÉRANT la lettre d'intention envoyée par le Musée de Vaudreuil-Soulanges à la Fabrique Sainte-Madeleine en date du 21 avril 2009 à l'effet

- De dresser un inventaire complet du patrimoine mobilier religieux in situ devant être réalisé et accompagné de la prise de photographies documentaires desdits objets;
- D'effectuer une recherche approfondie des livres de comptes et d'archives de la fabrique de la paroisse devant être effectuée afin de déterminer la provenance desdits objets et tenter de leur octroyer une valeur patrimoniale essentielle à la préservation de notre mémoire collective et conserver dans un lieu de mémoire au sein même de l'église, une certaine partie des objets reflétant le patrimoine religieux appartenant à l'histoire de la municipalité (dons de familles souches de la paroisse et objets de mémoire pour les gens de la région);

CONSIDÉRANT la pétition signée à cet effet par des résidents anciens et nouveaux de Très-Saint-Rédempteur laquelle a été déposée à la Fabrique Sainte-Madeleine en date du 21 avril 2010;

Il est proposé par M. Paul Cozens
Secondé par M. Alexandre Zalac et résolu

QUE la municipalité dépose à la Fabrique Sainte-Madeleine une demande à l'effet de retirer progressivement les objets situés dans l'église afin de permettre aux représentants du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges d'effectuer les travaux d'inventaire du 3 au 7 mai et du 10 au 14 mai 2010;

QUE la Fabrique recommande à l'Évêque du diocèse de Valleyfield d'accepter les modifications proposées par la municipalité à savoir :

QUE la Fabrique Sainte-Madeleine accepte cet accord par voie de résolution et recommande à l'évêque d'approuver les modifications suivantes :

QU'il existe aucun engagement de la part du représentant de l'évêché, Gilles Lavigne, de la paroisse Sainte-Madeleine ou des instances diocésaines de remettre à un futur musée qui serait aménagé dans l'église actuelle de Très-Saint-Rédempteur aucun des biens qui ont été retirés avant la vente de l'église que ce

soit des vases sacrés, vêtements sacerdotaux, objets de piété ou autres et ce, même si ceux-ci ont fait l'objet d'une étude du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges et qu'ils ont été identifiés par ceux-ci comme bien patrimonial ou ayant quelque valeur historique que ce soit;

QUE, malgré ces considérants, que les représentants de la Fabrique et de l'évêché soient prêts à considérer toute demande de la part de la municipalité concernant certains objets qui pourraient être installés dans ledit musée mais seulement lorsque le projet sera réalisé et que l'endroit où ils seront exposés aura été clairement identifié, la décision appartenant à la Fabrique Sainte-Madeleine ou à l'évêché selon la nature des objets;

QU'à compter de vendredi le 23 avril 2010, la Fabrique Sainte-Madeleine pourra procéder au retrait des objets dit liturgiques soit les vases sacrés et les vêtements liturgiques de façon générale ces biens étant situés dans la sacristie;

QU'un représentant de la municipalité, identifié comme étant M. Guy Guénette, sera présent lors du retrait des objets et pourra photographier et inventorier les objets susceptibles d'avoir une valeur historique (advenant la non disponibilité de ce dernier ou d'une personne qu'il aura délégué la fabrique pourra quand même procédé au retrait des biens).

QUE les représentants du musée procéderont à l'inventaire tel que demandé en deux vagues (semaine du 3 au 7 mai et du 10 au 14 mai 2010) afin de permettre cet inventaire et satisfaire l'exigence inscrite dans la promesse d'achat à l'effet que l'église soit désacralisée avant la signature de l'acte de vente, la vente étant reportée au 17 mai 2010;

Que, si pour certaines circonstances, il était impossible de modifier de façon légale la date de signature du contrat qui apparaît à l'offre d'achat, celle-ci demeurera le 30 avril 2010 et le notaire devra donc procéder dans les plus brefs délais possibles à la vente :

QUE Les responsables du musée ayant confirmé qu'il était possible de procéder à l'inventaire même si les biens étaient à Sainte-Madeleine, mais qu'il était souhaitable que les biens soient inventoriés dans le lieu actuel de l'église, sujet à l'acceptation des présentes conditions par voie de résolution, qu'il soit convenu que la fabrique procédera de façon progressive à l'exécution de l'église de façon à permettre la réalisation de l'inventaire des biens par le Musée de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

55-04-10

Mandat description technique

Relativement à l'achat par la municipalité de l'église et du presbytère de Très-Saint-Rédempteur, situés sur les lots numéros 2 398 804 et 2 775 146;

Il est proposé par M. Guy Guénette, secondé par M. Mario Santini et résolu

QUE M. Claude Bourbonnais, arpenteur géomètre soit mandaté pour effectuer la description technique concernant la localisation du cimetière ainsi que le piquetage identifiant les points de localisation en vue de l'achat de l'église et du presbytère, laquelle vente devra avoir lieu le 17 mai 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

56-04-10

Comité du patrimoine

CONSIDÉRANT que la municipalité devient l'acquéreur de l'église et du presbytère;

Il est proposé par Mme Élise Dufresne
Secondé par M. Mario Santini et résolu
QU'un nouveau comité du patrimoine soit formé et qu'il soit composé de :

- 3 élus
- 3 citoyens
- 1 chargé de projet soit M. Jean-Luc Henry.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

57-04-10

Représentants du conseil – Comité du patrimoine

CONSIDÉRANT la décision du conseil à l'effet de nommer trois (3) représentants du conseil municipal sur le comité du patrimoine;

Il est proposé par M. Paul Cozens

Secondé par M. Santini et résolu

QUE les conseillers suivants soient mandatés pour faire partie de ce comité :

- Mme Élise Dufresne
- M. Guy Guénette
- M. Alexandre Zalac

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

58-04-10

Achat lave-vaisselle

CONSIDÉRANT que la municipalité a choisi une approche de développement durable et qu'en conséquence elle désire utiliser de la vaisselle et ustensiles non jetables;

Il est proposé par M. Paul Cozens

Secondé par M. Mario Santini et résolu

QUE la municipalité autorise l'achat d'un lave-vaisselle pour un montant d'environ 400 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

59-04-10

Construction d'armoires dans le corridor du centre communautaire

CONSIDÉRANT les besoins de rangement de la municipalité

Il est proposé par M. Alexandre Zalac

Secondé M. Mario Santini et résolu

QUE la municipalité entreprenne les travaux pour la construction d'armoires de rangement dans le corridor du centre communautaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 21h45.

Jean Lalonde, maire

Lise Couët, directrice générale
et secrétaire-trésorière